ALERTER LES COMMUNES DU RISQUE MAJEUR DE RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE





PRISE DE CONSCIENCE

Le maire prend conscience du risque réel pour ses administrés et décide de poursuivre la démarche dans un souci de sécurité





LETTRE D'INFORMATION

Le brigadier envoie un courrier au maire pour l'alerter des risques du rupture de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (cyber-attaques, questions sanitaires sévères, grèves prolongées des routiers...)







RDV

Lors d'un RDV, le brigadier informe le maire plus en détail sur l'action de la Brigade Dicrim et l'accompagne dans sa démarche de résilience alimentaire





FORMATION AUX ÉLUS

Mise en relation avec des experts dans le domaine de la résilience alimentaire : conférences, formations, conseils pratiques...



COMISSION LOCALE

Le maire met en place une Commission locale, composée d'employés communaux et de citoyens volontaires, pour créer des chantiers d'actions